

Mettre uniquement des emballages ménagers circulaires sur le marché

D'ici 2025, nous souhaitons uniquement commercialiser des emballages recyclables, réutilisables ou biodégradables. Nous misons sur la prévention et contribuons au développement d'emballages innovants, d'initiatives stimulantes (Pack It Better) et à une contribution incitative Point Vert.



Quel est notre objectif à l'horizon 2025 ?

D'ici 2025, nous souhaitons commercialiser uniquement des emballages recyclables, réutilisables ou biodégradables.

- Les emballages recyclables font l'objet d'une collecte sélective et sont recyclés en nouvelles matières premières, qui serviront à fabriquer de nouveaux produits.
- En ce qui concerne les emballages réutilisables, nous nous appuyons sur la norme européenne [EN 13429:2000](#).
- Quant aux emballages compostables, nous nous conformons à l'Arrêté Royal du 9 septembre 2008 établissant des normes de produits pour la dénomination de matériaux compostables et biodégradables.

Comment allons-nous réaliser cet objectif ?

- Nous sensibilisons et informons les entreprises dans le cadre de [Pack It Better](#), la plate-forme belge d'écoconception des emballages, notamment via des séminaires, des présentations, des ateliers, ...
- En 2022, nous élaborerons un nouveau Plan de Prévention Emballages pour le secteur alimentaire. Ce Plan regroupe notamment des initiatives d'entreprises en matière d'emballages recyclables, réutilisables et compostables.
- Nous évaluons régulièrement l'effet incitatif des contributions Point vert et les ajustons le cas échéant.
- Nous investissons dans la recherche et le développement pour remplacer les emballages non recyclables ou difficilement recyclables par des alternatives innovantes et recyclables.
- Nous adaptons nos lignes d'emballage pour permettre la fabrication et la commercialisation de nouveaux emballages.
- Nous testons et investissons dans de nouveaux modèles commerciaux afin d'éviter les emballages à usage unique et/ou pour les remplacer par des emballages réutilisables. Dans ce cadre, nous

participons activement au Green Deal “Anders Verpakt”. Nous sommes à la recherche d'opportunités afin de lancer un projet similaire en Wallonie et à Bruxelles.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Nous examinons d'abord le rapport entre, d'une part, les quantités d'emballages ménagers recyclés qui n'entrent pas dans les catégories "valorisé", "valorisé - autre" et "tarif dissuasif" de Fost Plus et la quantité totale d'emballages ménagers commercialisés par les membres de Fost Plus en Belgique. Les emballages qui entrent dans ces trois catégories ne sont pas collectés pour le tri et/ou le recyclage ou ne sont pas conformes aux règles de tri. Par conséquent, ils ne sont pas triés ou recyclés et sont donc considérés comme "non recyclables".

À cet effet, nous examinons l'ensemble des emballages ménagers. Il est impossible d'établir une distinction entre les emballages alimentaires et non alimentaires. Toutefois, les emballages alimentaires représentent plus de 80 % des emballages commercialisés, de sorte que les chiffres généraux sont acceptables pour les emballages de denrées alimentaires. Fost Plus publie ces chiffres chaque année.

	2018	2020	2021
% d'emballages recyclables	82,60 %	97,50 %	97,17 %

Source : Fost Plus

Nous constatons une légère diminution de la recyclabilité des emballages entre 2020 et 2021. Cette diminution est due à la présence de bouteille PET-opaque sur le marché en 2021 qui n'étaient pas triées pour recyclage. Mais les centres de tri ont été adaptés permettant actuellement de retirer les bouteilles de PET-opaque et de les envoyer pour recyclage.

En ce qui concerne les emballages réutilisables, des données sont collectées annuellement par Fost Plus et publiées par l'IVCIE. En octobre 2021, l'IVCIE effectuait une série de contrôles pour vérifier la fiabilité des chiffres. Nous reprendrons ces données comme référence dès que les données vérifiées et officielles seront publiées.

Actuellement, nous ne disposons pas de chiffres sur les emballages biodégradables. En outre, il n'existe pas de filière de recyclage pour ce type d'emballages en Belgique. Nous tiendrons compte de ce paramètre dès que les données seront disponibles.

Quelles sont nos actions concrètes en tant que secteur ?

- Avec nos [Plan de prévention Emballages](#), nous souhaitons améliorer la durabilité des emballages.
- Fin 2019, Pack4Food, Flanders' FOOD, VIL, Catalisti et SIM ont publié la [Roadmap 'Voedselverpakking van de Toekomst'](#). Forts de cette vision et de cette stratégie commune, ces organismes mettront sur pied, ces prochaines années, des projets sur les emballages plus durables.
- En 2021, Valipac et Fost Plus ont lancé, avec le soutien de Fevia, Comeos et Detic et en collaboration avec une série de centres d'expertise, la plate-forme [Pack It Better](#), sur laquelle des entreprises peuvent trouver une expertise et des conseils sur les emballages circulaires.

- Le principe d'écomodulation de la contribution Point vert nous permet d'inciter des entreprises à utiliser des emballages recyclables. En effet, les entreprises sont légalement responsables du traitement des déchets d'emballages après la consommation de leurs produits. Elles peuvent opter pour une solution collective via Fost Plus. Dans ce cas, elles paient une contribution financière calculée sur base de la quantité d'emballages qu'elles commercialisent et du type de matériau utilisé pour leurs emballages. Grâce à la contribution Point vert, chaque matériau d'emballage recyclé couvre les coûts de sa chaîne de recyclage. Plus le tarif est bas, plus il est facile de collecter, de trier et de recycler l'emballage... et vice versa.

Qu'avons-nous fait depuis le lancement de la roadmap ?

- Le 11 mars 2022, Fevia Vlaanderen, 8 entreprises alimentaires et 96 autres organisations et entreprises ont signé avec les Ministres Zuhair Demir et Hilde Crevits le Green Deal Anders Verpakt. Chaque entreprise signataire a introduit un projet-pilote en matière d'emballages réutilisables ou sans emballage.
- Fevia a introduit auprès de l'IVCIE un nouveau plan de prévention pour la période 2022-2024. 117 entreprises alimentaires y participent. Les mesures planifiées permettront de prendre des mesures de préventions pour 4.000 tonnes d'emballages. C'est 30% de plus que lors du plan de prévention précédent.
- Avec Flanders' Food et Pack4Food, nous avons finalisé le projet CircoPack. Ce projet a pour objectif de mettre à disposition des entreprises un outil permettant de choisir le meilleur emballage tant au niveau de la circularité que des fonctions essentielles de l'emballage.
- Avec entre autres Catalisti, Flanders' FOOD a lancé le projet TRUCE visant à développer de nouveaux films plastiques avec une attention particulière pour leur fin de vie afin qu'ils puissent être aisément recyclés.